

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CAUVALDOR

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (CAUVALDOR) - ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DU TERRITOIRE ET ELABORATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS/SAINT-CERE, GRAMAT ET PRUDHOMAT/LOUBRESSAC

Par arrêté n°AG-2024-092 en date 19 septembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de Cauvaldor, à l'abrogation des Cartes Communales du territoire (Masclat, Mayrac, Nadaillac-de-Rouge, Calès, Reilhaguet, Couzou, Carluçet, Le Bastit, Bio, Saignes, Mayrinhac-Lentour, Saint-Denis-les-Martel, Floirac, Gintrac, Autoire, Saint-Médard-de-Presque, Saint-Vincent-du-Pendit, Frayssinhes, Estal et Latouille-Lentillac - 20 communes) et l'élaboration des périmètres délimités des abords de Saint-Laurent-les-Tours/Saint-Céré, Gramat et Prudhomat/Loubressac.

Par décisions n°E24000071/31 en date du 31 mai 2024 et du 18 septembre 2024 n°E24000071/31, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Patrick LEGRAND, en qualité de Président, Madame Isabelle ROUSTIT, Monsieur Bruno GALIBER D'AUQUE, Monsieur Wouter VAN DE RIJT et Monsieur Laurent MERCY en qualité de membres titulaires, Monsieur Jean-Marie PUECH et Monsieur Philippe TERRIEUX, en qualité de membres suppléants.

L'enquête se déroulera du **Lundi 14 octobre 2024 (9h) au Vendredi 15 novembre 2024 (17h) inclus, date et heure de clôture de l'enquête, pour une durée de 33 jours consécutifs**. Le siège de l'enquête publique est situé à CAUVALDOR – Direction de l'Aménagement du Territoire - 6 Avenue de Saint-Céré – 46110 Vayrac.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous format numérique : A l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-cauvaldor> accessible 7j/7j et 24h/24h pendant toute la durée de l'enquête Sur un poste informatique de consultation en accès libre par le public, dans chaque lieu désignés site d'enquête, dont le détail est précisé ci-dessous,
- Consultation du dossier sous format papier :

Le dossier papier d'enquête publique pourra être consulté pendant toute la durée d'enquête publique au siège administratif de CAUVALDOR, Direction de l'Aménagement du Territoire, 6 Avenue de Saint-Céré à VAYRAC, ainsi que dans les 9 lieux d'enquête publique aux heures et lieux visés ci-dessous, et dans le bus itinérant des Maisons France Services, aux jours et horaires d'ouverture, hors fermetures exceptionnelles. La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les lieux et aux jours et horaires fixés dans le tableau ci-dessous.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

SECTEUR 1	Date	Horaires	Lieux	SECTEUR 4	Date	Horaires	Lieux	
ALVIGNAC	Mardi 15/10/2024	14h - 17h	Mairie – Place de la Mairie	BIARS-SUR-CERE	Vendredi 18/10/2024	14h – 17h	Maisons France Services - 94 avenue de la République	
	Jeudi 24/10/2024	14h – 17h			Lundi 28/10/2024	9h – 12h		
	Vendredi 08/11/2024	14h – 17h			Jeudi 31/10/2024	14h – 17h		
	Mardi 12/11/2024	14h – 17h			Mercredi 06/11/2024	9h – 12h		
GRAMAT	Mardi 15/10/2024	9h – 12h	Mairie – 3 Place du Four	Jeudi 14/11/2024	9h – 12h	Mairie – Avenue de la Mairie		
	Jeudi 24/10/2024	9h – 12h		SECTEUR 5	PAYRAC		Mardi 15/10/2024	9h – 12h
	Mardi 29/10/2024	9h – 12h					Vendredi 25/10/2024	9h – 12h
	Vendredi 08/11/2024	9h – 12h					Lundi 28/10/2024	9h – 12h
Mardi 12/11/2024	9h – 12h	Jeudi 07/11/2024	9h – 12h					
SAINT-CERE	Mercredi 16/10/2024	9h – 12h	Maisons France Services, 4 Place Charles Bourseul	SOUILLAC	Mardi 15/10/2024	14h – 17h	Mairie – 5 Avenue de Sarlat	
	Jeudi 07/11/2024	9h – 12h			Mardi 22/10/2024	9h – 12h		
SOUSCEYRA C-EN-QUERCY	Mercredi 16/10/2024	14h – 17h	Mairie – 8 Allée Gaston Monnerville	Vendredi 25/10/2024	14h – 17h	Lundi 28/10/2024		14h – 17h
	Jeudi 07/11/2024	14h – 17h		Jeudi 07/11/2024	14h – 17h			
MARTEL	Lundi 21/10/2024	14h – 17h	Maisons France Services - Avenue de Nassogne	Vendredi 15/11/2024	9h – 12h	CAUVALDOR – Siège administratif 6 avenue de Saint-Céré		
	Jeudi 24/10/2024	9h – 12h		SECTEUR 3	VAYRAC		Lundi 14/10/2024	9h – 12h
	Lundi 28/10/2024	9h – 12h					Lundi 21/10/2024	9h – 12h
	Lundi 04/11/2024	14h – 17h					Lundi 28/10/2024	14h – 17h
	Jeudi 07/11/2024	14h – 17h					Jeudi 07/11/2024	9h – 12h
	Mardi 12/11/2024	14h – 17h					Vendredi 15/11/2024	14h – 17h
Mardi 12/11/2024	14h – 17h	Vendredi 15/11/2024	14h – 17h					
VAYRAC	Lundi 14/10/2024	9h – 12h	Mairie – Place du 11 novembre 1918	CAUVALDOR – Siège administratif 6 avenue de Saint-Céré	Lundi 21/10/2024	9h – 12h		
	Lundi 21/10/2024	9h – 12h			Lundi 28/10/2024	14h – 17h		
	Lundi 28/10/2024	14h – 17h			Jeudi 07/11/2024	9h – 12h		
	Jeudi 07/11/2024	9h – 12h			Vendredi 15/11/2024	14h – 17h		
	Vendredi 15/11/2024	14h – 17h			Samedi 09/11/2024	9h – 12h		

Toute personne souhaitant rencontrer un commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences de son choix, sans rendez-vous.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'occasion de permanences en visio-conférence, aux dates précisées ci-dessous, et sur prise de rendez-vous via le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-cauvaldor>.

Dates	Horaires
Vendredi 18/10/2024	9h – 12h
Lundi 21/10/2024	14h – 17h
Mercredi 23/10/2024	9h – 12h
Mercredi 30/10/2024	14h – 17h
Mercredi 06/11/2024	14h – 17h
Samedi 09/11/2024	9h – 12h

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 14 octobre à 9h au vendredi 15 novembre 2024 à 17h : pluih-cauvaldor@mail.registre-numerique.fr
- le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-cauvaldor>
- Sur les registres d'enquête papiers à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre titulaire de la commission d'enquête. Ces registres seront disponibles dans les 9 lieux d'accès à l'enquête publique, au siège administratif de l'enquête publique, à Vayrac et dans le bus itinérant des Maisons France Services, aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Par courrier postal pendant la durée de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) adressé à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, CAUVALDOR, Direction de l'Aménagement du Territoire, 6 Avenue de Saint Céré 46110 VAYRAC.
- Lors des permanences de la commission d'enquête aux lieux et dates mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Il ne sera pas tenu compte des observations et des propositions émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête publique unique réalisée du lundi 14 octobre 2024 (9h) au vendredi 15 novembre 2024 (17h). L'ensemble des observations et des propositions du public, formulées sera consultable par le public sur le registre dématérialisé d'enquête publique unique pendant la durée de l'enquête publique.

A l'issue du délai fixé à 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, Monsieur le Président de la commission d'enquête transmettra son rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées sur chacun des projets soumis à l'enquête publique unique au Président de la Communauté de communes et seront tenus à disposition du public pendant un an dans les mairies et au siège de Cauvaldor et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi-H arrêté sera ajusté pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête. L'approbation du PLUi-H et l'abrogation des cartes communales seront ensuite soumis au Conseil Communautaire. Les 3 PDA seront approuvés par arrêtés préfectoraux.